

ACKERMANN & HARNIST
AVOCATS A LA COUR

Marceline ACKERMANN
Dominique HARNIST
Avocats à la Cour d'Appel

Colmar, le lundi 15 juillet 2013

Madame Jacqueline KLOEPFER
2B Grand Rue
68320 JEBSHEIM

Affaire : KLOEPFER
N/Réf : DH / RL

Madame,

Je me réfère à votre courrier du 10 juillet dernier.

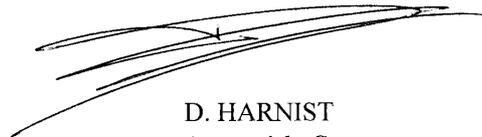
Ma patience à ses limites ... Ma note d'honoraires date de décembre 2011 et vous n'êtes pas sans ignorer que par décision du Bâtonnier du 3 juillet 2012 vous restez me devoir un montant de **747,60 €** à ce titre.

Vous en avez été avisée directement par Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocat par lettre recommandée avec accusé de réception

Je vous invite donc à procéder à son règlement **dès réception de la présente** et, à défaut, ferai exécuter par voie d'huissier, sans nouvel avis, ce qui ne fera encore qu'augmenter les frais

A vous de voir où réside votre intérêt.

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.



D. HARNIST
Avocat à la Cour.